

46e séance du 27 juin 1947, à 9 heures.

Présidence: M. Etter.

Absent: Celio.

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 11 heures 40.

Procès-verbal: -

Congrès international des chemins de fer.

M. Petitpierre: 4 délégations ont déclaré se retirer en raison de la participation de l'Espagne.

Professeur Siegfried.

M. Petitpierre: Siegfried viendra en Suisse pour y écrire un ouvrage sur notre pays. Ce sera très utile pour nous.

Plan Marshall.

M. Petitpierre: Ce plan représente une chance pour l'Europe. Il nous donne l'occasion de manifester notre volonté de collaboration. Nous devons donc montrer notre intérêt. Notre prospérité ne durera pas dans un continent économiquement malade. J'ai demandé l'avis de nos grandes légations. Flückiger et Bruggmann sont pour une attitude affirmative, Ruegger encore davantage. Nous serons d'ailleurs probablement invités aux conférences. Ruegger insiste pour une déclaration rapide et spontanée. Les Etats scandinaves sont favorables. Le gouvernement yougoslave idem. Je considère qu'une déclaration suisse spontanée est utile, conforme à notre ligne politique. Devons souhaiter sans réserve le relèvement économique de l'Europe. Un effort commun est nécessaire pour cela, même en cas d'échec, nous aurons eu à intérêt à manifester notre bonne volonté. En revanche si l'Europe occidentale reprend le plan Marshall après un échec, notre situation sera très délicate. Profitons de ce moment où il y a accord de principe entre Europe orientale et occidentale. En Suisse, le plan a provoqué des réactions diverses. Serait opportun de faire une déclaration publique. Une déclaration suisse serait bien accueillie en Grande-Bretagne, aux USA et en France. Ne serait pas contraire à la politique de neutralité. Lui donnerait un caractère actif. Comment manifester nos sentiments: communiqué de presse, communications aux gouvernements? Pas de conférence de presse pour éviter les questions. Je propose le communiqué. Charger Hotz et Homberger d'examiner le problème. Ne pas arriver les mains vides à une conférence internationale.

M. de Steiger: Distinguer deux choses: En quoi consiste le plan Marshall, dont nous ne savons pas grand'chose; notre politique de neutralité nous permettait-elle d'y adhérer sans que nous risquions de nous trouver un jour engagés dans un bloc. Ceci réservé, le communiqué me semble judicieux. Ajouter peut-être: sous réserve de notre neutralité.



M. Nobs: Le plan Marshall, que je ne connais pas, comportera probablement l'ouverture de crédits. Savoir quelles seront les obligations qu'il comportera pour nous. Les crédits représenteront des créances irrécouvrables. Nous devons voir grand mais montrer de la prudence.

M. Petitpierre: Il n'y a pas un plan Marshall, il y a une idée, celle d'un programme commun. Une déclaration de collaboration serait conforme à notre politique de neutralité, si elle est donnée avant que l'affaire ait pris un caractère politique. Avons un intérêt à prévenir une invitation, déjà annoncée. Ne pas parler de la neutralité dans un problème où elle n'entre pas en considération.

M. Stampfli: Le communiqué fait déjà allusion à la politique de neutralité, puisqu'il parle de contingences politiques. Cette formule me suffit.

M. de Steiger: Si les Russes collaborent, tout va bien. Sinon, la question se pose autrement. C'est pourquoi ajouter: tout en poursuivant sa politique de neutralité.

M. Petitpierre: Faisons un usage discret de la formule de "neutralité", tout en y pensant toujours. Ne pas indisposer les gens par une telle formule, notre texte contient les réserves nécessaires.

M. Etter: Je constate que le Conseil fédéral est d'accord avec M. Petitpierre. Le communiqué est adopté.

Vice-président des Philippines.

M. Etter: Qui devra inviter à déjeuner ce Monsieur?

M. Petitpierre: L'inviter à son retour de Rome.

Conférence du travail à Genève.

M. Stampfli: Autorisez-moi à y aller et à y faire un discours au nom du CF. Mon absence pourrait choquer. Faire une allusion à l'importance que nous accordons au siège de Genève.

Vacances de M. Nobs.

M. Nobs est autorisé à séjourner au Lohn pour ses vacances.

Legs du colonel Richard à Gersau.

M. Etter: Le colonel Richard a légué une maison à la Confédération à Gersau, sorte de Lohn. Il demande maintenant qu'on tienne compte de sa situation de famille (usage viager de deux chambres). Nous devons dire oui, d'autant plus que le colonel Richard peut annuler son testament.

M. de Steiger: Ne pas se montrer mesquin en accordant uniquement ce qui est demandé.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Intérieur.

Motta Stiftung.

Politique.

8. intern. Konferenz Vereinheitlichung des Strafrechtes.

Konsul Spichiger, Managua.

Kongress f. Mikrobiologie.

Abkommen von Washington, Durchführung.

Militaire.	Begnädigungsgesuche.
Intérieur.	Grosse Schlieren. Verbauung.
Finances et douanes.	Elektrokessel. Ausführungsvorschriften.
	Alkoholfachkommission.
Justice et police.	Vereinbarung Schweiz-Liechtenstein Ein- und Ausreise (Antrag vom 26. Juni 1947).
Economie publique.	Wirtschaftsverhandlungen mit den anglo- amerikanischen Besetzungszonen.
